

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

Edit'eau

Soumis à une pluviométrie extraordinairement faible, la France connaît depuis plusieurs mois une sécheresse inédite tant par son intensité que par sa précocité. Le territoire du SAGE Vienne n'est évidemment pas épargné par cette situation préoccupante pour l'ensemble des gestionnaires et usagers de l'eau.

Dispositif de planification, le SAGE n'a pas vocation à gérer la crise qui incombe en 1^{er} lieu aux préfets et aux maires. En revanche, il est chargé d'impulser des mesures de fond de nature à notamment limiter l'impact des épisodes de sécheresse. De nombreuses dispositions et règles du SAGE Vienne s'inscrivent dans cette perspective telles que la détermination des volumes prélevables, la préservation des zones humides ou encore la gestion des étangs.

Toutefois, la succession, au cours des dernières années, de sécheresses toujours plus intenses nous incite à reconsidérer notre rapport à la consommation d'eau. Nous devons en effet passer d'une logique d'abondance à une logique de rareté de la ressource.

Cette réflexion doit par exemple guider les choix qui s'opèrent actuellement concernant l'irrigation sur l'aval du bassin de la Vienne et dont les effets s'inscrivent sur de nombreuses années. L'image communément véhiculée de château d'eau pour décrire l'amont du bassin de la Vienne doit également être révisée. En dépit du rôle capital des têtes de bassin sur la ressource en eau, ces territoires dépourvus d'aquifères significatifs subissent sévèrement les périodes de sécheresse prolongées.

Il nous appartient donc individuellement et collectivement d'adapter nos modes de consommation, d'aménagement du territoire et de repenser le partage de la ressource.

Je vous invite à prendre connaissance, dans ce nouveau numéro de la lettre d'information du SAGE Vienne, de plusieurs sujets consacrés aux effets du changement climatique et à la gestion de la ressource en eau.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne

Jérôme ORVAIN

Lettre d'info n°14 du SAGE Vienne Juillet 2017

Stratégie étangs
**Impacts du changement
climatique**
**Renouvellement des contrats
territoriaux**



La gestion des étangs sur le bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne se caractérise par une densité d'étangs 2 fois supérieure à la moyenne nationale. Afin d'aborder le plus largement possible cette singularité, un colloque intitulé : « *Vers une gestion des étangs du bassin de la Vienne pour l'atteinte du bon état des eaux ?* » a été organisé en février 2012 par l'EPTB Vienne.

Plusieurs réflexions de la CLE, travaux et échanges avec les acteurs du territoire ont suivi ce colloque. Une « stratégie étangs » spécifique au bassin de la Vienne en a résulté en 2013 dont la finalité est d'aider les propriétaires à aménager et gérer leur étang. Elle facilite également l'application du SAGE Vienne. En effet, à travers les règles 12 et 13, le SAGE Vienne fixe un standard d'équipements pour la création et la mise aux normes des plans d'eau.

> Les principales actions de la stratégie menées depuis 2014

Un comité de suivi, réunissant les collectivités, les services de l'Etat, les associations, les syndicats des propriétaires d'étangs, a été constitué pour orienter et suivre annuellement les actions menées dans le cadre de la stratégie.

L'EPTB Vienne anime également un réseau d'acteurs dit « réseau étangs » qui réunit les techniciens des collectivités et associations impliquées dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ce réseau, bénéficie ainsi des outils proposés et de réunions régulières pour échanger sur des questions techniques et favoriser les retours d'expériences.

Ainsi, différentes actions sont menées depuis 2014 :

- L'organisation de journées de formation et de partage d'expériences consacrées aux ouvrages constitutifs, aux aspects réglementaires et aux retours d'expériences des gestionnaires ;
- La réalisation d'un guide pour prioriser les actions sur les étangs au sein d'un contrat territorial avec pour objectif d'apporter des éléments méthodologiques pour construire un volet étangs dans un programme d'actions ;
- La mise en place d'une mission d'information et d'assistance conseil afin de répondre aux sollicitations ponctuelles ;
- La mise en œuvre d'actions de communication : pages internet dédiées sur le site de l'EPTB Vienne, documents de communication spécifiques (voir ci-après).



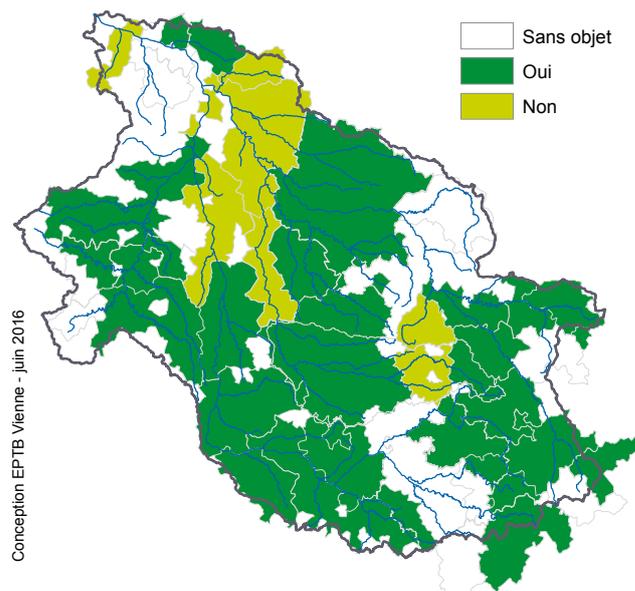
Formation à la gestion des étangs

> Vers une plus grande prise en compte de la thématique « étangs » dans les contrats territoriaux

Concernant la prise en compte d'un volet étangs dans les CTMA¹, une enquête a été menée en 2016 auprès des animateurs et techniciens de rivières du bassin.

Ainsi, une évolution favorable de l'intégration de la thématique étang dans les contrats territoriaux a été constatée.

Structures porteuses de CTMA sur le bassin de la Vienne ayant bénéficié d'actions de la stratégie étangs



> Deux nouveaux outils pour accompagner la gestion des étangs

Une synthèse réglementaire

Le bureau d'étude ECO-Save, a réalisé pour le compte de l'EPTB Vienne, une note détaillée et une synthèse sur la réglementation relative aux plans d'eau. Ces documents sont à destination des gestionnaires de milieux afin de leur donner les clés nécessaires à la compréhension de la réglementation complexe relative aux plans d'eau. En effet, dans le cadre de la stratégie étangs, il est apparu important que les gestionnaires de milieux aient des connaissances juridiques suffisantes pour évaluer la situation juridique d'un étang, conseiller les propriétaires et le cas échéant sécuriser sur un plan juridique les opérations en maîtrise d'ouvrage directe.

Une plaquette destinée aux futurs acquéreurs et gestionnaires de plans d'eau

Afin d'accompagner les propriétaires et futurs acquéreurs de plan d'eau dans la gestion de leur bien, l'EPTB Vienne a édité une plaquette présentant les droits et obligations qui leur incombent.

En effet, dans le cadre de la stratégie étangs, des besoins d'information des propriétaires ou futurs acquéreurs d'étangs ont été identifiés, notamment en termes de

1. CTMA : contrat territorial milieux aquatiques

règlementation. Effectivement, de nombreux étangs ayant été construits dans les années 70, nous nous situons actuellement dans une période charnière de transmission de patrimoine ou de vente d'étangs. Afin d'orienter les futurs acquéreurs de plan d'eau sur les particularités juridiques et de gestion de ce type de bien, cette plaquette est largement diffusée auprès des notaires et autres organismes en relation avec les propriétaires d'étang.

Afin que cette plaquette réponde au mieux aux besoins des futurs acquéreurs elle a été réalisée en régie avec le concours des Directions Départementales des Territoires de l'Indre, de la Creuse et de la Haute-Vienne, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, de l'Agence Française pour

la Biodiversité, du Parc Naturel Régional Périgord Limousin, de l'Union des étangs du Limousin, de la Chambre Interdépartementale des Notaires de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, des Fédérations de pêche de l'Indre et la Haute-Vienne, de l'association Sources et Rivières du Limousin.

La plaquette est téléchargeable sur le site de l'EPTB Vienne : www.eptb-vienne.fr/-Plaquettes-et-guides-.html



Changement climatique et gestion de l'eau

Les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) l'ont confirmé : le climat se réchauffe depuis la fin du XIXe siècle. Des impacts de ce changement sont d'ores et déjà visibles au niveau mondial, mais certains phénomènes sont également ressentis au niveau local.

En effet, il semblerait que, dans certaines régions françaises et notamment sur le bassin de la Vienne, les périodes de sécheresse soient plus marquées. Ainsi, des inquiétudes et difficultés apparaissent pour les productions agricoles ou encore pour l'approvisionnement en eau.

Par ailleurs, d'un point de vue géologique, le bassin de la Vienne se caractérise par un amont sur socle granitique avec une ressource en eau majoritairement superficielle et un aval sédimentaire avec des ressources en eau souterraine importantes mais soumises à une pression forte. Ainsi, la ressource est particulièrement vulnérable en période de sécheresse prolongée.

Afin de vérifier si les phénomènes ressentis sur le bassin sont corroborés par les données enregistrées et s'ils sont liés au changement climatique, nous avons interviewé Didier Grimal, Ingénieur d'études à Météo-France.

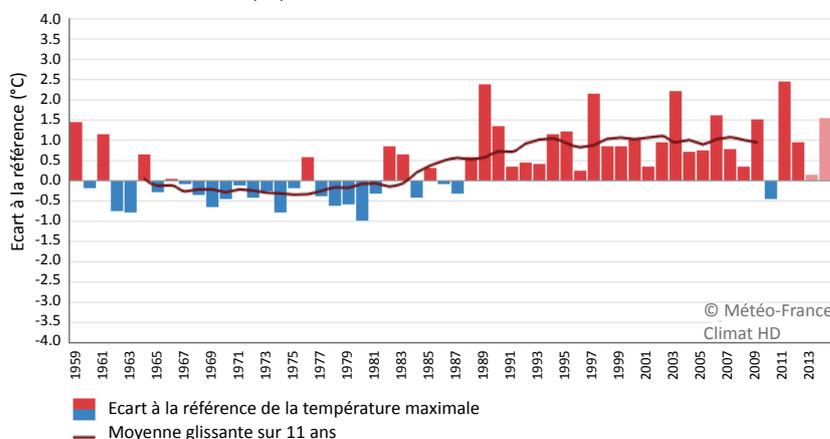
Interview de Didier GRIMAL – Ingénieur d'études à Météo-France

EPTB Vienne - Quels sont les « signaux » qui caractérisent le mieux le changement climatique ?

Didier Grimal - La température est sans conteste le paramètre météorologique le plus caractéristique du changement climatique. En effet, l'évolution de la concentration en gaz à effet de serre agit directement sur lui. On repère d'ailleurs très bien le signal du changement climatique sur tous les indicateurs qui lui sont directement reliés : évolution des moyennes, nombre de jours chauds en hausse, nombre de jours de gelée en baisse...

Les gaz à effet de serre n'ont pas d'influence sur les autres paramètres météorologiques. Ceux-ci seront influencés par le changement climatique par le biais d'interactions possibles avec la température mais ces liaisons ne sont pas forcément déterminantes pour provoquer une évolution forte. Ainsi, sur les cinquante dernières années nous ne voyons aucune tendance à la baisse ou la hausse des cumuls annuels de précipitations.

Température maximale annuelle : écart à la référence 1961-1990
Le Palais-sur-Vienne (87)



EV- Est-ce que les données confirment l'impression que les sécheresses sont plus fréquentes et plus longues ?

DG - Météo-France dispose d'un modèle numérique de maille 8 km (SIM) qui gère les interactions entre le sol et la surface. Cela nous permet de calculer quotidiennement un bilan hydrique du sol et caractériser ainsi un éventuel état de sécheresse.

Une analyse effectuée à l'aide de ce modèle sur la période allant de 1958 à nos jours montre effectivement une hausse du pourcentage annuel de surface touchée par la sécheresse depuis les années 1980.

Cette sécheresse du sol est plus due à l'augmentation de la température, qui provoque une évapotranspiration accrue, qu'à une baisse des précipitations.

Le SAGE Vienne face au changement climatique

Le SAGE a vocation à promouvoir des actions de fond à échéance 10 ans.

Parmi les dispositions du SAGE Vienne, certaines contribuent à limiter les impacts du changement climatique :

- Optimiser la gestion des grandes retenues (type Vassivière) en période d'étiage ;
- Préserver les zones humides qui permettent de maintenir la ressource en eau ;
- Faciliter une bonne gestion des étangs pour limiter le réchauffement de l'eau et l'évapotranspiration ;
- Proposer la répartition de volumes prélevables sur la Vienne aval par sous bassin et par usages ;
- Promouvoir des démarches d'économies d'eau auprès des collectivités et des particuliers.

Des ressources documentaires

Plusieurs études ou organismes s'intéressent au changement climatique, on peut par exemple citer :

> Explore 2070 - Eau et changement climatique

Le projet Explore 2070, qui s'est déroulé de juin 2010 à octobre 2012, a été porté par la direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDE avec la participation de plusieurs organismes. Il a eu pour objectif d'élaborer des stratégies d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2070 et de les évaluer.

<http://www.gesteau.fr/document/bilan-du-projet-explore-2070-eau-et-changement-climatique>

> Acclima Terra :

Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, AcclimaTerra réunit 22 scientifiques provenant des milieux académiques de la région Nouvelle Aquitaine (région ALPC) et est présidé par le climatologue Hervé Le Treut (expert auprès du GIEC, directeur de l'Institut Pierre Simon Laplace, professeur à l'UPMC).

<http://www.acclimaterra.fr>

> Pluies extrêmes en France métropolitaine

Ce portail de Météo France donne accès aux pluies les plus remarquables observées en France métropolitaine :

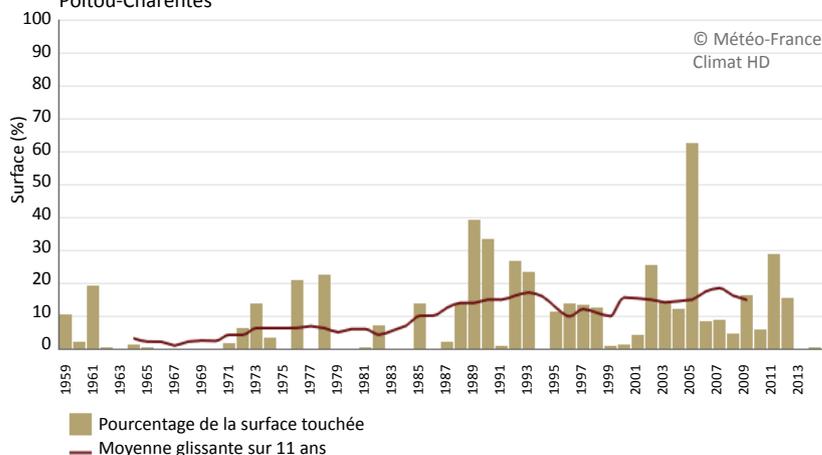
<http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Evolution-des-pluies-mediterraneennes-et-changement-climatique.html>

> Etude ICC-HYDROQUAL

Ce projet a pour objectif général d'étudier l'influence du changement climatique sur le comportement des cours d'eau du bassin de la Loire ainsi que des niveaux piézométriques des nappes.

<http://www.plan-loire.fr/fr/les-plates-formes/recherche-donnees-information/rdi-vie-des-projets/theses-post-doctorats-projets-de-recherche/icc-hydroqual/>

Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse
Poitou-Charentes



EV - Quelles sont les évolutions climatiques envisagées pour le bassin de la Vienne dans les prochaines décennies ?

DG - Le réchauffement va se poursuivre au cours du XXI^e siècle quel que soit le scénario. Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005. Pour comparaison, un réchauffement de 4°C correspond à l'écart de température entre une période glaciaire et interglaciaire.

Les précipitations annuelles vont peu évoluer au XXI^e siècle.

La diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, vont se poursuivre quel que soit le scénario.

Enfin, l'assèchement des sols sera de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter le site Climat HD :

<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climat-hd>

Renouvellement des contrats territoriaux sur le territoire du SAGE Vienne

La carte des contrats territoriaux évolue sur le territoire du SAGE. Nous nous situons actuellement dans une phase de renouvellement. Des territoires sont pour la première fois couverts par des programmes d'actions alors que d'autres sont en phase de reprogrammation. Ces derniers bénéficient ainsi de l'expérience des premiers contrats, ils prennent également plus d'ampleur en s'intéressant notamment à un spectre plus large de thématiques.

Les contrats territoriaux ont pour objectif la réalisation d'opérations territoriales de réduction, de préservation et de protection des milieux aquatiques. Ils constituent

ainsi des dispositifs complémentaires du SAGE, essentiels dans sa mise en œuvre. Ce sont des outils contractuels financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les régions, les départements et l'Europe. Ils sont mis en œuvre grâce à la mobilisation de nombreux porteurs de projets (collectivités et leurs regroupements, associations...).

Parmi les 8 contrats présents sur le territoire du SAGE Vienne, 1 est en élaboration, 6 sont mis en œuvre et 1 est en révision. Ils recouvrent ainsi 89% du territoire du SAGE.

CT Vienne aval

Coordonnateur : Syndicat de rivière Vienne et affluents
Période : 2014 – 2018
Budget : 14,6 millions d'euros
18 porteurs de projets
6 masses d'eau superficielles et 7 souterraines
Surface : 1217 km²
Linéaire : 70 km de Vienne, 350 km d'affluents
www.vienne-aval.fr/

CT Goire, Isoire et Vienne en Charente

Coordonnateur : Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Isoire et de la Vienne en Charente
5 porteurs de projets
7 masses d'eau
Surface : 656 km²
6 masses d'eau superficielles

CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Coordonnateurs : Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et Syndicat mixte Vienne Gorre
Période : 2015-2019
Budget : 13 millions d'euros
10 porteurs de projets
Surface : 1 106 km²
13 masses d'eau
438 km de cours d'eau
www.syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicatmixteviennegorre.fr

CTMA Briance

Coordonnateur : Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne
Période : 2016-2020 (1^{er} programme d'action sur ce territoire)
Budget : 8 millions d'euros
9 porteurs de projets
Surface : 620 km²
5 masses d'eau
990 km de cours d'eau
www.syndicat-bassin-vienne.fr

CTMA Ozon

Coordonnateur : Syndicat de rivière Vienne et affluents
Surface : 301 km²
Linéaire : 174.2 km
2 masses d'eau superficielles
www.syrva.fr

CTMA Aurene-Auzette

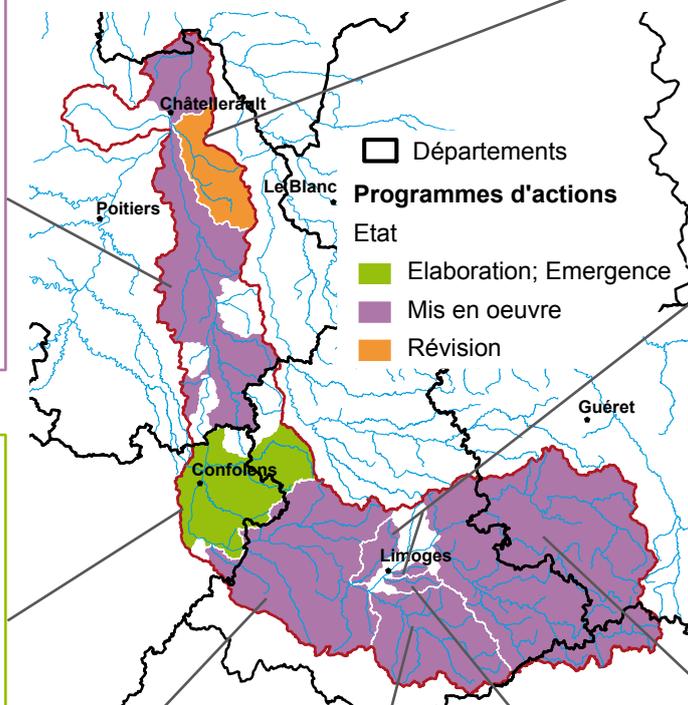
Porteur de projet : Limoges Métropole
Période : 2012-2017
Budget : 4,7 millions d'euros
Surface : 117 km²
2 masses d'eau superficielles
Linéaire : 71 km
www.agglo-limoges.fr

CT « Sources en action » II

Coordonnateurs : EPTB Vienne et PNR de Millevalches en Limousin
Période : 2017-2021 (2^{ème} programmation)
Budget : 12,3 millions d'euros
24 porteurs de projets
Surface : 2 181 km²
55 masses d'eau
3 338 km de cours d'eau
www.sourcesenaction.fr

CTMA Valoine

Coordonnateur : Limoges Métropole
Période : 2016-2020
Budget : 2,69 millions d'euros
2 porteurs de projets
1 masse d'eau
Surface : 46 km²
Linéaire : 22 km
www.agglo-limoges.fr



Les actualités du bassin...

L'organisation des compétences relatives au domaine de l'eau est en grande évolution

Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, eau potable, assainissement : l'organisation des compétences relatives au domaine de l'eau est en grande évolution. Ainsi, l'EPTB Vienne a réuni les élus et techniciens des groupements de collectivités le 20 juin 2017 pour les éclairer sur ces changements. L'objectif était, d'une part, de faire un point d'étape

sur les perspectives d'organisation de la compétence Gemapi sur le bassin de la Vienne, d'autre part de présenter, par la DREAL de bassin, les premiers éléments du projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) du bassin Loire-Bretagne. Ce projet est soumis à l'avis des collectivités entre juillet et septembre 2017.

Validation du projet de PAPI

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne aval a été validé à l'unanimité par le comité de pilotage réuni le 24 mai 2017 à Cenon-sur-Vienne.

Ce programme est composé de 20 actions pour un montant de 1,082 million d'euros répartis sur 3 ans.

Cette validation marque le démarrage d'une phase d'instruction auprès des services de l'Etat et de commissions spécifiques. Le planning fixé lors de l'élaboration du PAPI est ainsi respecté et sa mise en œuvre pourra

ainsi être effective pour janvier 2018. Les actions seront menées par 6 porteurs de projets et 11 communes sont associées au programme.



Inondation de la Vienne à Châtellerauld ©F.Bastard Centre Presse

Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Bassin de la Vienne Aval

La chambre d'agriculture de la Vienne a été désignée Organisme Unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le bassin de la Vienne Aval, situé sur les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire. Cet organisme est chargé de répartir un volume global d'eau entre les différents irrigants. Son premier travail est donc de définir l'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation recensés sur son périmètre.

Le volume global réparti doit progressivement s'ajuster au niveau des volumes prélevables déterminés par la CLE en 2014.



Irrigation d'un champs de maïs

Mise à jour du guide sur les économies d'eau

Dans un contexte de récurrence des périodes de sécheresse conjugué à des besoins importants en prélèvements d'eau pour satisfaire les différents usages, l'EPTB Vienne a réalisé en 2009, un guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics.

Afin d'effectuer la mise à jour de ce guide, Anaïs CHAUVET, étudiante en Licence Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau de Limoges a été recrutée pour effectuer un stage de 4 mois. L'objectif est d'une part d'étendre le guide aux particuliers et d'autre part de réactualiser les informations présentées dans le guide de 2009.



Guide édité en 2009

Etat d'avancement du SAGE Clain

La stratégie définie pour le SAGE Clain a été validé en février 2017, la rédaction du document a ensuite démarrée en mars. 4 comités de rédaction ont été créés selon les grands thèmes du SAGE : milieux aquatiques, qualité, quantité et gouvernance. Le SAGE rédigé sera ensuite présenté à la CLE en octobre. Après sa validation, la phase d'approbation pourra être engagée.



La lettre du SAGE Vienne

Contact :



18, rue Soyouz
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr

Directeur de la publication : Jérôme ORVAIN, Président de la CLE du SAGE Vienne
Rédaction : EPTB Vienne
Photos : EPTB Vienne, sauf mention particulière
Impression : gds imprimeurs



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Avec le partenariat de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable